



Investing in People

Etude nationale

**Le Financement de la Formation
Professionnelle**

Maroc



This project is funded by
The European Union



A project implemented by
sequa gGmbH

Table de Matière

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. INFORMATION GENERALE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU MAROC | 5 |
| REGLEMENTATIONS GOUVERNEMENTAL / AGENDA POLITIQUE / REFORMES | 6 |
| SECTEUR INFORMEL ET CAPACITE DU SYSTEME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE | 6 |
| INSERTION DE L'APPRENTI DANS LA PRODUCTION | 7 |
| MOTIFS ET « RENDEMENT FINANCIER» POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE | 7 |
| 2. FORMATION INITIALE ET SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'ARTISANAT | 8 |
| FINANCEMENT PUBLIC DE LA FORMATION INITIALE | 8 |
| INDEMNITE / SALAIRE ET SUBSISTANCE DE L'APPRENTI | 9 |
| AVANTAGES ET DESAVANTAGES LIES AU FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT | 9 |
| FINANCEMENT PRIVE DE LA FORMATION INITIALE | 10 |
| 3. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'ARTISANAT | 10 |
| AVANTAGES ET DESAVANTAGES D'UNE FORMATION FINANCEE PAR LES ENTREPRISES | 11 |
| 4. FORMATION POUR DES GROUPES CIBLES SPECIFIQUES (HANDICAPES, CHOMEURS, MINORITE, SECTEUR INFORMEL, ETC) | 11 |
| 5. FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR DES ONG OU BAILLEURS DE FONDS | 11 |
| 6. RESUME DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU MAROC | 12 |
| 7. ANALYSE DES PROBLEMES / SOLUTIONS POSSIBLES | 12 |

Liste des Acronymes

| | |
|--------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| ANAPEC | Agence d'emploi |
| CAM | Chambre des Métiers |
| CFA | Centres de Formation d'apprentissage |
| CSF | Contrats spéciaux de formation |
| DHM | Dirham marocain (monnaie nationale) |
| FP | Formation Professionnelle |
| GIAC | Groupements interprofessionnels d'aide au conseil |
| HwK | Handwerkskammer (Chambre des Métiers) |
| OFPPT | Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail |
| RIFA | Réseau interrégionale pour l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de l'artisanat |

Introduction

Dans le cadre du projet RIFA, la Chambre d'Artisanat de la Région Fès-Boulemane et la Chambre des Métiers de Rhein-Main (HWK) ont réalisé en août 2010 une étude sur le financement de la formation professionnelle au Maroc.

Cette étude fait partie d'une série d'études conduites dans les pays partenaires du projet RIFA, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Brésil, au Guatemala, au Salvador et au Honduras. Les résultats des études seront présentés aux autres délégations lors la conférence interrégionale pour permettre un échange de connaissances et de bonnes pratiques puis, une fois enrichis par les informations de la conférence interrégionale, lors de la conférence nationale.

Au Maroc, l'étude a été faite à Fès avec les participants suivants :

| | |
|--------------------|--|
| Carolin Schweinzer | : Manager du projet, HWK Rhein-Main |
| Abdeslam Marzouki | : Manager du projet, Chambre d'Artisanat, Fès |
| Naji Fakhkhari | : Président de la Chambre d'Artisanat |
| Mohamed Abdellaoui | : Directeur de la CAM Fès / Chef du projet. |
| Chaouki Tahri | : Cadre à la chambre CAM Fès/ Assistant du projet. |
| Wahiba Demnati | : Technicienne à la chambre/ Assistante adjoint du projet. |
| Anis Achir | : Délégation régionale formation professionnelle, Fès |
| Elghel Laamounri | : Délégation d'Artisanat |
| Khalid Assateb | : Menuisier, 60 employés, 12 apprentis |
| Mohamed Bennani | : Maître artisan dinandier, 30 employés, 6 apprentis |
| Khalid Benyassef | : Maroquinier, 40 employés, 8 apprentis |

L'étude a été structurée par un questionnaire préparé par bfz, partenaire du projet RIFA. Le questionnaire rempli est présenté comme annexe de cette étude.



1. Information générale sur la formation professionnelle au Maroc

La formation professionnelle au Maroc est clairement structurée autour de deux axes:

- la formation professionnelle initiale
- la formation continue

Pour les centres de formation professionnelle, affiliés à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT), chaque niveau de formation est sanctionné par un diplôme :

| Licence professionnelle | Technicien spécialisé (ISTA) | Technicien (ITA) | Certificat de qualification professionnelle | Diplôme de spécialisation |
|---|------------------------------|----------------------------|---|---------------------------------------|
| Conditions d'accès : | | | | |
| (en préparation, en coopération avec les universités) | minimum le baccalauréat | 2ème année de baccalauréat | 3ème année de l'enseignement Secondaire collégial | 6ème année de l'enseignement scolaire |
| | Age : 23 ans au plus | Age : 25 ans au plus | Age : 15 à 25 ans | Age : 15 à 30 ans |
| | Durée de formation : 2 ans | Durée de formation : 2 ans | Durée de formation : 1 an | Durée de formation: 6 mois |

En outre, une **formation par unité mobile** existe: la formation se déroule dans les espaces mobiles spécialement aménagés en ateliers pour dispenser des cycles de formation et de perfectionnement de courte durée.

Il existe plusieurs **modalités de formation** :

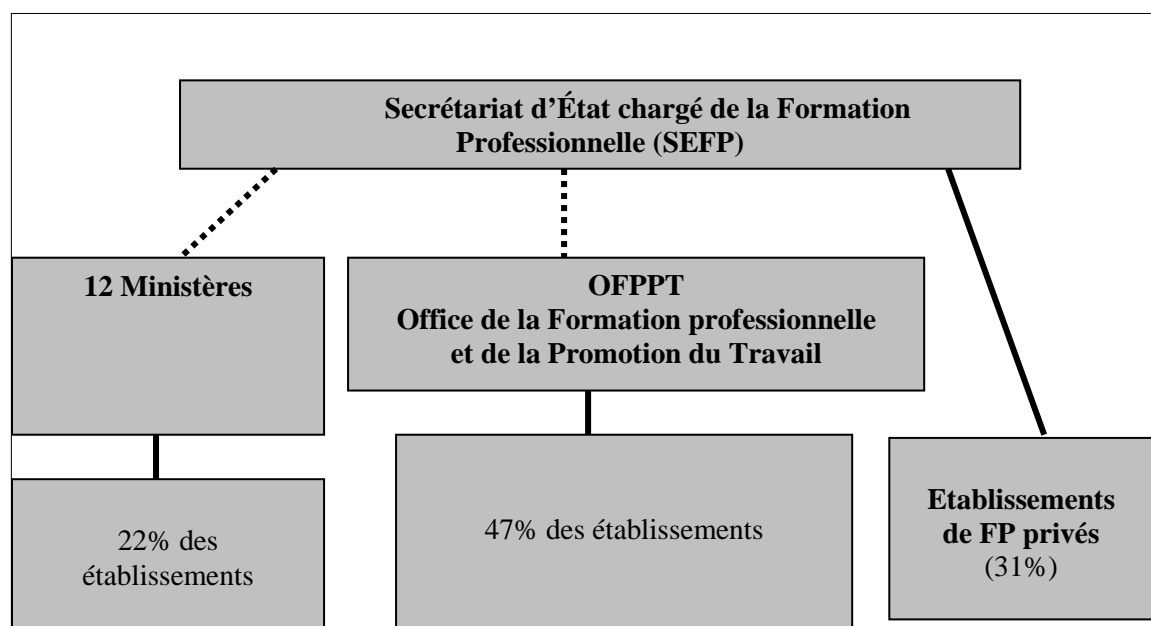
- Formation résidentielle : 100% dans des centres de formation (CFA)
- Formation par alternance : 50% en entreprise et 50% au CFA
- Formation par apprentissage : 20% au CFA et 80% en entreprise
- Formation continue : spécifique par thème

Le développement des modalités de formation par alternance et/ou par l'apprentissage est l'un des soutènements de la politique de formation professionnelle définie par le Secrétariat de la Formation Professionnelle. Pourtant, la formation par alternance demeure toujours faible. La diffusion de l'alternance ne s'est pas accompagnée de financements adéquats ni d'une définition d'un cadre pédagogique approprié (faible encadrement des stagiaires dans les entreprises, faibles compétences des formateurs, absence de tuteurs, etc.). Aujourd'hui, l'alternance n'est plus considérée par l'OFPPPT comme une priorité d'action dans les années à venir.

Le dispositif est fortement ouvert au secteur privé, avec cependant un poids du secteur public qui reste significatif. Les institutions privées sont reconnues par l'Etat. Pourtant peu d'établissements privés sont en capacité de délivrer des diplômes d'Etat. Les centres de formation privés demeurent assez chers. Pour quelques métiers comme la coiffure, l'hôtellerie, entre autres, seuls des centres de formation privés délivrent la formation et il n'y a pas encore une alternative en modalité par apprentissage ou par alternance.

Réglementations gouvernementales / Agenda Politique / Réformes

L'OFPPPT a été créé en 1974. Dans les années 1980, la formation professionnelle est orientée vers un traitement social des personnes en échec de parcours scolaires. La création d'un Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et de l'emploi date de 1995.



Généralement la formation professionnelle a été un sujet priorisé par le gouvernement. Le développement de la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur de l'artisanat s'est fortement accéléré avec le « **Plan d'action 2008-2015 : Développement de l'apprentissage dans le secteur d'artisanat** »

Exemples du contenu du plan d'action 2008-2015:

- Formation par apprentissage de 60000 jeunes
- Création de nouveaux centres (CFA)
- Création de CFA intra-entreprises
- Mise en place d'un système de certification
- Mise en place d'un système d'accréditation universitaire
- Mise en place d'une coopération étroite avec les universités

Investissement / Coût total: 91.000.000 DHM (=9.100.000 €)

Secteur informel et capacité du système de formation professionnelle

La contribution à l'emploi est primordiale puisque 37,3% de l'emploi non agricole est le fait d'unités de production informelles selon l'enquête de 2007 (cependant on considère habituellement que 90% de l'emploi dans le secteur agricole et rural est informel). Des disparités existent selon les activités : ainsi, dans les activités de « commerce et réparation » l'emploi informel représente 81,1 % ; dans l'industrie 34,5 % et 18,6 % dans les services. En raison de leur statut, les personnes employées dans le secteur informel sont hors du système de formation professionnelle formelle.

Le dispositif de formation professionnelle marocain a aujourd'hui une capacité d'accueil relativement faible au regard de la demande sociale; 200.890 stagiaires en 2003/2004 en formation initiale pour une population de 6.286.000 personnes âgées de 15 à 24 ans, dont 560.000 sont inscrits dans un cycle secondaire qualifiant, 1.120.000 dans un cycle secondaire collégial et 285.000 dans le supérieur.

En ce qui concerne le secteur de l'artisanat, la plupart des entreprises à Fès (49.000 petites entreprises/mono-artistes) sont enregistrées. Parmi elles, on compte seulement 45 grandes entreprises

bien structurées, c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées, font de la comptabilité et payent la taxe et l'assurance sociale (CNSS), qui emploient de 4 à 12 apprentis. Par rapport à l'artisanat (49.000 artisans à Fès), en moyenne, les artisans emploient 3 apprentis (selon la délégation d'Artisanat de Fès).

Insertion de l'apprenti dans la production

Dans le système de formation en alternance, l'apprenti passe 50 % de la formation au CFA et 50 % en entreprise. En raison du fait que le jeune passe beaucoup de temps au CFA, il ne maîtrise que des tâches faciles en entreprise. Souvent, le jeune visite l'école à mi-temps chaque jour et il reste assez improductif.

Dans le système d'apprentissage, l'apprenti s'intègre dans l'entreprise où il passe 80% de son temps dès le commencement de la formation, donc, il est systématiquement intégré dans le processus de production, en plus il maîtrise des tâches additionnelles (comme le contact avec le client, l'administration, l'achat, la vente).

Généralement les jeunes apprennent l'application pratique d'un métier en entreprise. Au centre ils apprennent la théorie, les sciences, l'usage des équipements, le commerce, l'administration. La formation professionnelle est structurée en modules. En 1 ou 2 années, l'apprenti suit tous les modules (7 – 10), ce qui fait presque un module par mois. Pourtant, pour une application adéquate en entreprise, il serait nécessaire d'avoir beaucoup plus de temps pour un module. En plus, les compétences générales (le calcul, l'écrit, etc.) des participants sont très différentes.

Une étude de l'AFD a analysé le développement sur deux cycles scolaires 02/03 - 03/04 :

- 1) L'alternance : le développement prévu est relativement faible, une augmentation moyenne de 9%
- 2) L'apprentissage : une augmentation moyenne de 83% (dans les secteurs de production, construction, services) et 168 % (textile, hôtellerie).

Motifs et « rendement financier » pour suivre une formation professionnelle

Motifs pour les jeunes apprentis:

- Vocation / Intérêt personnel
- Les jeunes qui n'ont pas de compétences pour les études
- Les jeunes qui viennent d'une famille pauvre
- La loi: l'interdiction légale du travail des enfants
- L'intégration au marché du travail est plus facile ; 80% des formés sont employés après la formation

Indemnité pour les jeunes apprentis:

- Payer un salaire aux apprentis n'est pas obligatoire. Le salaire dépend du secteur, de l'entreprise et des compétences de l'apprenti.
- Souvent de petits artisans / mono-artisans sont incapables de payer un salaire
- Certaines entreprises ne veulent pas payer leurs apprentis (l'Etat paye une subvention de 25 €/mois/apprenti à l'entreprise) – pour réfréner un abus du système, l'Etat a limité le nombre d'apprentis à 2 par entreprise
- Les grandes entreprises (à partir de 10 employés) paient un salaire d'environ 300 DHM par mois ou semaine (comparaison: 3000 DHM/mois pour un contrat d'apprentissage).

2. Formation initiale et sources de financement dans l'artisanat

Généralement en 2009/2010, 12.865 jeunes sur 313.926 commencent une formation professionnelle immédiatement après l'école. Ce sont à peu près 5% des jeunes (dans la région Fès-Bouleman).

La formation initiale est financée principalement par le budget de l'Etat à travers la taxe d'apprentissage (1,6% de la masse salariale). Il y a des centres de formation qui sont affiliés à l'OFPPT ou aux différents départements ministériels. La contribution des entreprises à la formation initiale s'exprime de manière non-monnaire.

La formation professionnelle initiale est duale, et elle se déroule quatre fois plus en entreprise qu'au centre de formation professionnelle public pour recevoir une formation complémentaire théorique. La formation théorique se délivre dans des centres de formation professionnelle publics (dans l'artisanat, les centres privés jouent un rôle mineur).

Financement public de la formation initiale

En effet, l'OFPPT occupe plusieurs fonctions centrales en son sein. En tant qu'établissement public doté de l'autonomie financière, il est « l'opérateur pivot » de la formation professionnelle initiale et continue puisqu'il recueille puis alloue une part importante; 70 % en 2007 de **la taxe de la formation professionnelle** (1,6% de la masse salariale).

Le fonds de la formation professionnelle :

- Le budget est centralisé, il n'y pas une distribution régionale ou communale (mais le gouvernement est en train de créer des structures décentralisées)
- L'administration et la distribution des fonds sont organisées par le ministère des finances
- Le fonds est reparti entre les ministères suivants : Ministère de l'Agriculture, Ministère du Tourisme, Ministère de l'Artisanat, Ministère du travail et de la formation professionnelle, Ministère de l'Education

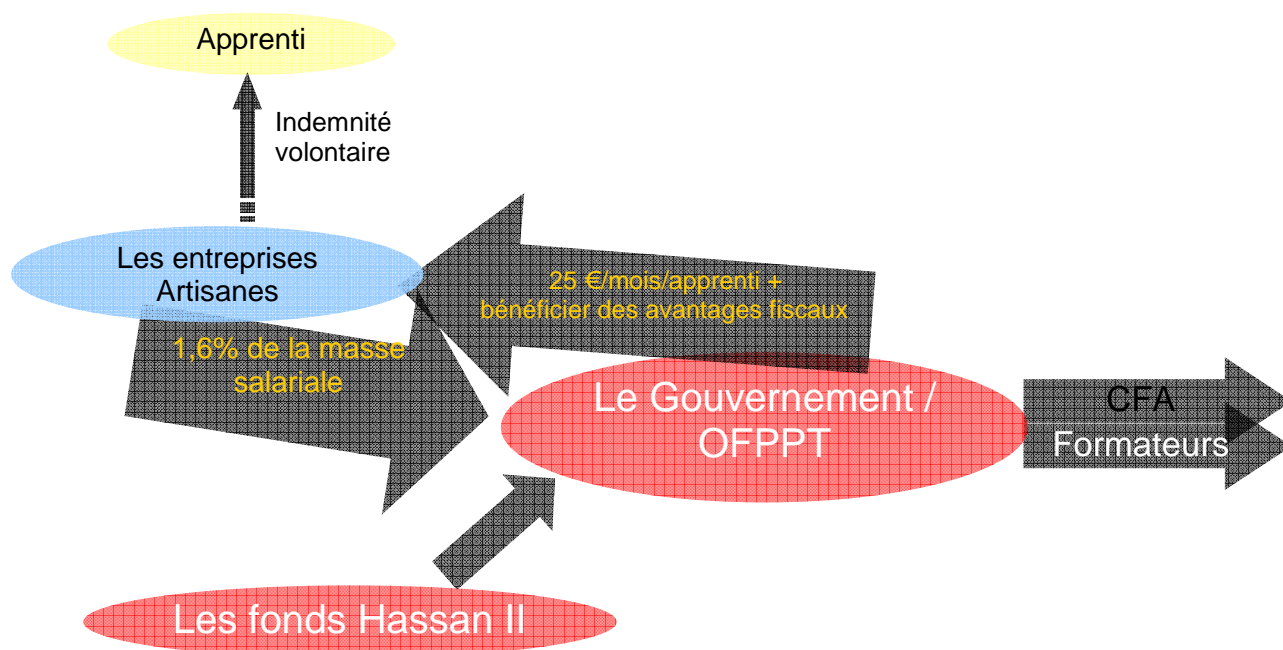
A côté les fonds de la taxe de formation professionnelle du budget de l'Etat, il y a une autre source de financement : **le fonds Hassan II**

- pour le développement économique et social
- pour la promotion des jeunes.

Pour la formation professionnelle, le « Programme de création et d'extension des établissements de la formation professionnelle durant la période 2007 – 2012 » est primordiale; c'est-à-dire la création et l'extension des CFA dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de l'artisanat et du textile au niveau national.

Pour inciter les entrepreneurs à offrir de la formation professionnelle en entreprise, les attraits suivants existent :

- l'apport budgétaire de l'Etat s'élève à 25€/apprenti/mois
- une réduction de taxe de 25%,
- l'assurance sociale est payée par l'Etat



Indemnité / salaire et subsistance de l'apprenti

Payer une indemnité ou un salaire à l'apprenti n'est pas obligatoire. La loi qui régit l'apprentissage prévoit une contribution de l'Etat aux frais de formation d'un montant de 250 DHM mensuel (= 25 € par apprenti/par mois) allouée aux entreprises abritant les apprentis pour la formation pratique. Un article du contrat d'apprentissage tripartite, signé conjointement entre le maître artisan, l'apprenti ou son tuteur et le directeur du CFA, stipule que l'entreprise doit obligatoirement verser une indemnité pour l'apprenti.

Souvent les petits artisans (comme les mono-artisans) sont incapables de payer une indemnité. Pour réfréner un abus de la contribution d'Etat, le gouvernement a limité le nombre d'apprentis à 2 par entreprise. La plupart des grandes entreprises (à partir de 10 employés) paient un petit salaire de 300 DHM / mois.

Généralement après quelques mois d'apprentissage, les apprentis s'adaptent au travail et commencent à devenir opérationnel dans quelques tâches. En conséquence, le maître artisan leur accorde une indemnité hebdomadaire à titre de récompense et d'encouragement.

Les ressources de financement de la subsistance:

- les parents, la famille
- l'indemnité d'entreprise
- un petit boulot le soir (dans la production, un commerce, etc.)
- parrainage (des artisans retraités financent un apprenti)

Avantages et désavantages liés au financement par le gouvernement

Avantage :

- financement assuré par l'Etat, absorption du chômage des jeunes
- formation dans tous les métiers d'activités économiques
- qualification et mise à niveau de la main d'œuvre

Inconvénients :

- déséquilibre avec le marché de travail
- l'utilisation des fonds n'est pas flexible et quelque fois ne correspond pas aux besoins

- les centres de la formation se trouvant dans les grandes villes, ils ne sont pas accessibles pour les jeunes de la campagne
- en plus, les centres manquent de participants, sous-utilisation de la capacité des centres
- la subvention des entreprises n'est pas suffisante par rapport aux coûts d'apprentissage (le matériel, équipement, outillage, couts personnel)

Financement privé de la formation initiale

Dans le cadre de formation par apprentissage, les frais de formation sont supportés par le département de la formation professionnelle par le fonds de la taxe de la formation professionnelle.

Dans les secteurs de la coiffure, de l'hôtellerie (incl. pâtisserie), il n'y a pas de formation formelle. Seulement des écoles privées proposent des programmes, qui souvent coûtent très cher pour les apprentis. Les salaires dans ces secteurs restent bas. Normalement les familles soutiennent (frais, subsistance) les jeunes pour suivre une formation dans une école privée.

3. Formation professionnelle continue et sources de financement dans l'artisanat

La **formation continue** ou « perfectionnement » est principalement financé par les entreprises. La formation initiale (en alternance, par apprentissage) est soutenue par l'Etat.

Quelques entreprises soutiennent leurs employés pour suivre une formation continue dans un CFA. L'employeur continue à verser le salaire et à payer l'assurance, l'impôt, etc. Bien sûr, les employeurs ont des conditions préalables afin de (co-) financer un cours de perfectionnement.

- Stabilité de l'emploi, pas de ruptures
- Adaptation des compétences aux besoins du marché ou selon le progrès technologique
- Motivation de l'employé ; développement de sa carrière

Pour promouvoir la formation continue (dite la formation en cours d'emploi, FCE), des programmes ont été instaurés : les groupements interprofessionnels d'aide au conseil (GIAC) et les contrats spéciaux de formation (CSF).

Les groupements interprofessionnels d'aide au conseil GIAC sont des organisations et fédérations professionnelles d'entreprises qui apportent une assistance technique et financière aux entreprises pour faire émerger leur demande en formation en cours d'emploi et identifier leurs besoins en compétences. Le système des contrats spéciaux de formation CSF vise à inciter l'entreprise à intégrer la formation dans son plan de développement en lui accordant une assistance financière pour la réalisation des actions de formation des ressources humaines. Pour cela, une fraction de la taxe de formation professionnelle a été réservée au financement des actions de formation en cours d'emploi. Cette fraction a atteint 30% en 2007.

Un exemple du programme GIAC est qu'un entrepreneur guide un autre entrepreneur pour établir son entreprise (préparer un business plan, demander un crédit, administrer, etc.). Pour ce service, 70% des coûts (training, équipement, etc.) de l'entrepreneur mentor sont remboursés par l'Etat.

Il y a 35 entreprises à Fès qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre de contrats spéciaux de formation CSF dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'agro-alimentaire, du bâtiment - travaux publics (BTP) et des services. Dans les secteurs hôtellerie et du textile, dans le cadre de CSF des entreprises ont installées une formation intra-entreprise, accréditée par le ministère du travail et de la formation professionnelle. Dans l'artisanat, les entreprises qui travaillent le bois, le métal, la céramique et le cuir proposent de la formation en cours d'emploi.

Avantages et désavantages d'une formation financée par les entreprises

Les avantages : L'entrepreneur a une participation directe au programme de formation, et il a le choix des filières qui répondent aux attentes du marché. Par conséquent l'acceptation des stagiaires à passer des stages est élevée car la formation professionnelle est orientée en parfaite corrélation au marché du travail.

Les inconvénients : L'entreprise exempte l'employé du travail pour suivre le cours de la formation continue, sans réduction du salaire, des coûts d'assurance ; pourtant après la formation, l'employé demande une augmentation du salaire ou cherche un emploi plus rémunéré (fuite de cerveaux).

4. Formation pour des groupes cibles spécifiques (handicapés, chômeurs, minorités, secteur informel, etc.)

L'agence d'emploi ANAPEC au Maroc est responsable pour les chômeurs et d'autres personnes en dehors du marché du travail. L'agence s'occupe de l'orientation, du placement, de la formation continue et de la promotion des entrepreneurs. Malgré ses responsabilités envers ce groupe cible, l'agence se concentre surtout sur le placement des diplômés universitaires.

L'insertion après une formation professionnelle par apprentissage atteint 70 – 90 % des jeunes. Les gens, n'ayant pas réussi à s'intégrer au secteur formel, ne trouvent guère de soutien de l'Etat. Il existe des mesures initiées par l'Etat comme la « formation-insertion » qui encourage les entreprises à accepter les stagiaires pour une durée de 18 mois pour l'adaptation et l'insertion (ANAPEC). Pourtant, à cause des contraintes socio-économiques, presque 50% des Marocains restent dans le secteur informel mal-payé et sans assurance.

Il y a trois institutions publiques qui encadrent et assistent les jeunes à créer leur propre entreprise,

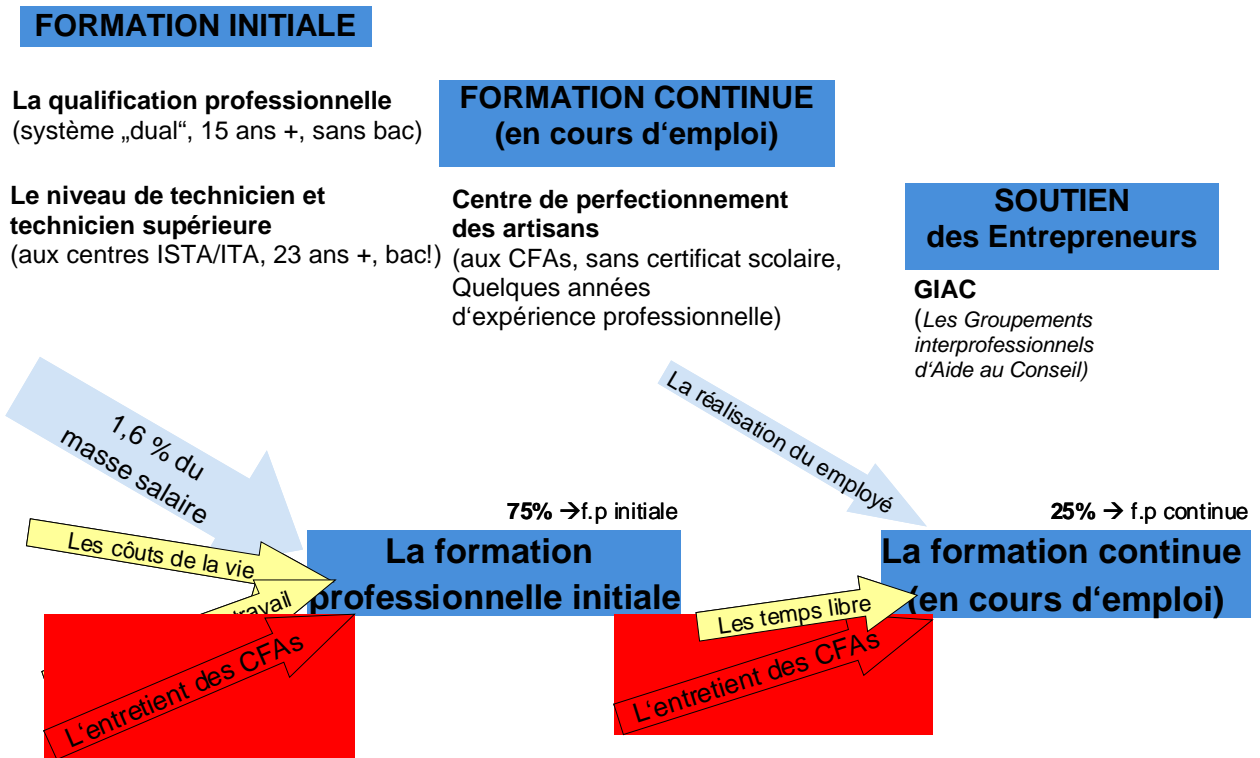
- CRI (Centre Régional d'Investissement)
- ANAPEC
- INDH (Initiative Nationale du Développement Humain)

5. Financement de la formation professionnelle par des ONG ou bailleurs de fonds

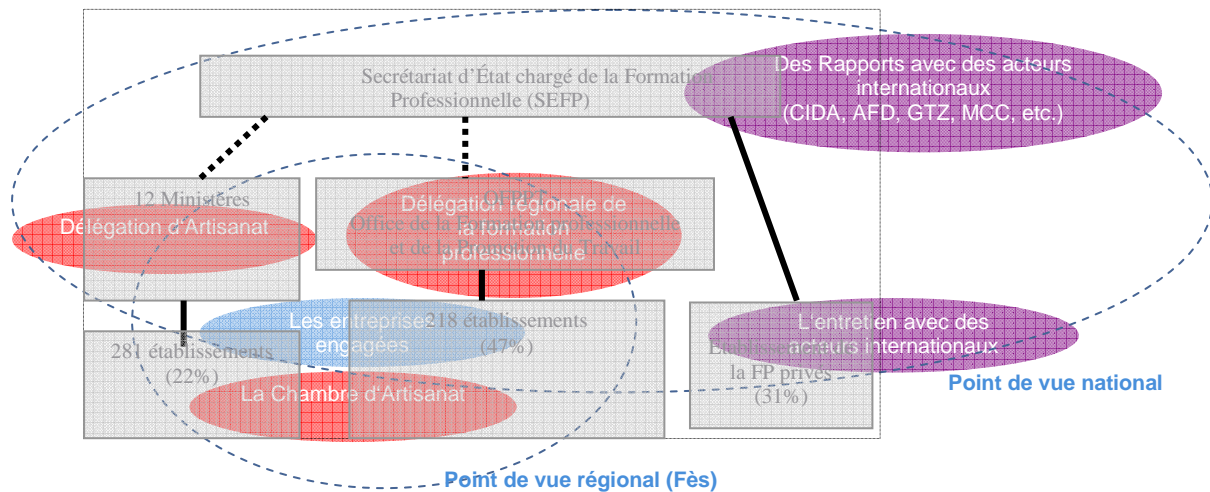
La plupart des ONG s'engagent à une amélioration des compétences générales, mais rarement à la formation professionnelle. Plusieurs ONG au Maroc proposent des programmes d'alphabétisation (français, arabe).

Les bailleurs de fonds sont très actifs au Maroc. Il existe plusieurs accords de partenariat et de coopération, essentiellement avec des pays occidentaux. Les organisations suivantes financent des programmes dans la formation professionnelle : GTZ (Allemagne), MCC (Millennium Challenge Coopération, Etats-Unis), CIDA (Canada), AFD (France), ETF (EU), UNESCO-UNEVOC. A partir de 2005/06 l'accord avec MCC (Millennium challenge corporation) prévoit un budget considérable pour la formation continue et la mise à niveau des artisans. Avec la coopération allemande, un projet pilote dans les secteurs du tourisme et du textile/habillement a créé un centre intra-entreprise.

6. Résumé du financement de la formation professionnelle au Maroc



Acteurs de la FP en point de vue régional et international dans l'artisanat



7. Analyse des problèmes / Solutions possibles

Le système de la formation professionnelle essaie d'intégrer les jeunes de tout âge dans le système de la formation professionnelle dans tous les modes de formation et dans toutes les filières industrielles, agro-alimentaire, tourisme, artisanat etc. Selon une étude récente (GTZ, Juin 2010), les jeunes normalement trouvent un emploi (70 - 90%) dans l'entreprise où ils ont suivi la formation ; 10 – 20 % le trouvent dans une autre entreprise du secteur.

La formation a créé une mobilisation d'argent public énorme. Pourtant, le budget à disposition pour apprenti ne compense pas tous les coûts d'apprentissage pour les entrepreneurs (ressources humaines, les matières, les outils, etc.). Cependant, les entrepreneurs ne prennent pas en compte les gains qui suivent l'augmentation de la productivité de l'apprenti.

Il y a un nombre élevé de jeunes qui quittent l'apprentissage (30 - 40%) pendant la formation. Ici, il faut améliorer les incitations aux apprentis en leur donnant des motifs monétaires et non-monétaires pour terminer la formation :

- améliorer l'orientation (orientation scolaire, cours d'essai, information et présentation des professions, etc.)
- relation étroite entre formateur et apprenti
- garantir l'insertion après la formation
- remboursement/couverture (au moins) des frais (l'alimentation, le transport, etc.)
- Etablir une association d'apprentis pour leur donner une « voix »

Quelques entrepreneurs abusent du système pour s'enrichir. Un système de contrôle est nécessaire pour que les entreprises qui obtiennent les fonds d'apprentissage respectent leur responsabilité sociale, notamment la sécurité au travail, respect de la protection des mineurs, et l'assurance-accidents, etc. De l'autre côté, il faudrait récompenser ou louer ces entreprises qui offrent une formation professionnelle excellente. Pour analyser les besoins de chaque secteur en compétences et pour définir les coûts d'apprentissage pour les entreprises d'une manière réaliste, un comité devrait être instauré.

Les jeunes avec des résultats extraordinaires pourraient poser leur candidature aux centres publics, proposant une formation excellente (formateurs, équipement, savoir-faire, etc.) dans les instituts de technologies appliquées (ITA) et les instituts supérieurs de technologie appliquée (ISTA). Pourtant, il y a 10 candidats pour 1 place.

Avantage du système du financement de la formation professionnelle :

- De nombreuses entreprises s'engagent dans la formation
- La formation est orientée vers la pratique
- L'intégration au marché du travail après la formation atteint 70 – 90 %
- L'augmentation des taux de remplissage des centres et l'optimisation des prestations des formateurs s'améliorent constamment

Désavantages du système du financement de la formation professionnelle :

- Les subventions publiques ne sont pas suffisantes (matériel, personnel, etc.)
- L'abus des subventions par les entreprises existe
- Conditions essentielles insuffisantes en entreprises pour offrir de la formation (équipement, outils)
- De nombreux apprentis ne terminent pas leur formation (30 – 40%)
- Les écoles privées demandent des frais exagérés aux jeunes et leurs familles
- Dans le secteur de l'artisanat l'informalité joue un rôle important. La plupart des artisans/mono-artisans sont enregistrés mais en des faiblesses en matière de comptabilité, paiement des taxes et des assurances sociales pour leurs employés.

Bonnes pratiques (+) et défis (-)

- + Un grand nombre d'entreprises bien structurées s'engagent dans la formation initiale et continue
- Les entreprises bien structurées s'occupent de plus d'apprentis que le Gouvernement autorise
- Les entreprises payent une petite indemnisation qui (au moins) couvrent les frais (l'alimentation, le transport) des jeunes
- Le Gouvernement valorise les entreprises qui proposent une rémunération / couverture de coûts
- Le Gouvernement contrôle la capacité des entreprises et l'utilisation des subventions
- Les centres intra-entreprises obtiennent des subventions également
- + Toutes les formations dans les CFA sont gratuites et toutes les filières dans l'artisanat (sauf la coiffure, l'hôtellerie, la pâtisserie) sont accessibles aux jeunes
- Réduction du degré de l'informalité dans le secteur de l'Artisanat ce qui amplifie par conséquent le budget pour la formation professionnelle
- Réduction des coûts de la formation interrompue (par amélioration de l'orientation, des conditions de travail, etc.)